

Optimisez votre projet de rénovation énergétique : le dossier complet

Vérifications préalables à l'éligibilité

- Assurez-vous que votre logement est achevé depuis au moins 15 ans (sauf remplacement d'une chaudière fioul).
- Préparez votre avis d'imposition de l'année N-1 ou N-2 pour déterminer votre revenu fiscal de référence (RFR).
- Vérifiez que l'entreprise choisie est titulaire du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) à la date de signature du devis.
- Confirmez que la qualification RGE de l'entreprise correspond précisément à la nature des travaux (isolation, chauffage, solaire, etc.).

Documents administratifs obligatoires

- Attestation de propriété ou dernier avis de taxe foncière pour justifier la détention du bien.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur principal.
- Procès-verbal de l'assemblée générale autorisant les travaux (si le logement est situé en copropriété).

Constitution du dossier technique

- Devis détaillé, daté et signé avec la mention 'bon pour accord'.
- Descriptif complet des équipements (marques, références, puissances et performances énergétiques).
- Audit énergétique réalisé par un professionnel certifié (obligatoire pour le parcours MaPrimeRénov' Parcours Accompagné).
- Respect strict du calendrier : ne pas démarrer les travaux avant réception de la notification de subvention (sauf cas spécifiques autorisés).

Finalisation et justificatifs de fin de chantier

- Facture finale comportant les mêmes mentions détaillées que le devis initial.
- Détail précis des fournitures et de la pose sur la facture pour prouver le respect des critères techniques.
- Conservation de tous les documents originaux pour justifier la conformité des travaux réalisés.